

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 12 mai 2022 portant attribution de la qualité de partenaire de la réserve citoyenne de défense et de sécurité

NOR : ARMM2214521A

Par arrêté de la ministre des armées en date du 12 mai 2022, la qualité de « partenaire de la réserve citoyenne de défense et de sécurité » est renouvelée, pour une durée de trois ans, à la « Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire » (SNEMM), dont le siège social est situé 36, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris.